DCI TRAVAUX PGV

Le 05 février, nous avons été reçus en DCI par la DET du TMV et la RS régional au sujet des travaux qui sont prévus sur le site de PGV.
A partir du 30 août, SNCF Réseau va entreprendre des travaux importants au niveau de la caténaire vis-à-vis du nouveau matériel (REGIO2N et futur RER NG).

A partir du 30 août, le poste H est fermé jusqu'au changement de service SA2022. Le poste V sera lui fermé à partir d'octobre jusqu'à fin décembre 2020. La direction du Matériel a mis en place un scénario pour assurer la maintenance du matériel sur le site de Prairie.
Cela veut donc dire qu'a partir du 30 aout, nous irons garer et dégarer sur un autre faisceau que PGV.

La direction est avisée de ces travaux depuis septembre 2019, pourtant aucune information transmise lors du changement de service.

Lors de la DCI, aucun représentant de la PCAT et de la DEDP (ex ET) n'était présent mais la direction précise que le travail de conception du plan de transport est en cours d'élaboration.

Nous avons alerté sur les nombreuses conséquences que ces travaux auront sur la programmation des ADC et l'importance de solliciter la commission roulement car cela ne peut pas se faire à coût zéro. Nous n'accepterons pas la solution de faciliter qui consiste à uniquement modifier le lieu du W.

Effectuer un W pour VIP à la place de PGV peut engendrer une hausse d'amplitude conséquente et le lieu est mal desservi. Nous serons vigilants sur les temps de repos et la direction devra mettre la main à la poche sur les taxis et les 7èmes.

Autre point de vigilance que nous avons porté auprès de la direction est qu' il est interdit de garer sur les voies sur fosses 27 et 28 en venant du SUD sur le site de VP.

Faute de représentant connaissant les sujets traction, la direction présente va remonter nos alertes et doit revenir vers nous pour nous apporter les éléments.

Il est inadmissible que la direction ne prenne même pas la peine de nous avertir des travaux qui vont impacter nos journées de service pendant plus de 3 mois, alors même qu'elle est au courant de ceux-ci depuis septembre 2019.

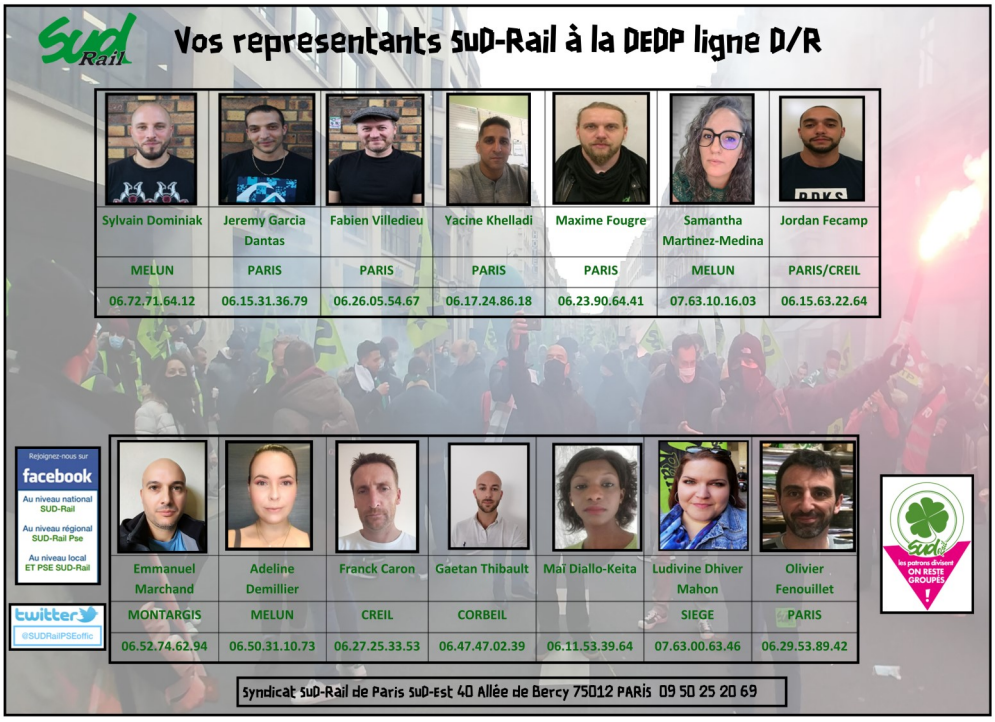

Ce document a pu être édité grâce aux cotisations des adhérents SUD-Rail